

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MARIA-CHAPDELAINE
RÉGIE INTERMUNICIPALE GEANT**

Le vingt-troisième jour du mois de novembre deux mille-vingt-trois se tenait, à 19h00, à l'Hôtel de ville de Normandin, une assemblée régulière du conseil d'administration de la Régie Intermunicipale G.E.A.N.T.

SONT PRÉSENTS :

Mme Sylvie Coulombe, présidente et représentante de Saint-Thomas-Didyme
M. Jean Morency, vice-président et représentant de la Ville de Normandin
M. Vincent Beckert, représentant de Girardville
M. Martial Gauthier, représentant de Saint-Edmond-les-Plaines

EST ABSENT :

M. Dave Plourde, représentant d'Albanel

SONT AUSSI PRÉSENTS :

Mme Nadia Genest, secrétaire-trésorière
M. Jerry Piquette, directeur général p.i.

1.- Ouverture de la séance

Madame Sylvie Coulombe souhaite la bienvenue à tous les membres du conseil d'administration ainsi qu'aux personnes-ressources.

2.- Administration

2.1) Revue de l'ordre du jour et insertion des affaires nouvelles

94-11-2023

Il est proposé par M. Vincent Beckert, appuyé et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le Conseil administration de la Régie intermunicipale GÉANT accepte l'ordre du jour tel que présenté, et en y laissant la possibilité d'y ajouter des sujets.

2.2) Exemption de lecture et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 19 octobre 2023

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 19 octobre 2023 a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

95-11-2023

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean Morency, appuyé et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 19 octobre 2023.

2.3) Suivi au procès-verbal

2.4) Déclaration des conflits d'intérêts

Aucun

2.5) Liste des comptes d'octobre 2023

CONSIDÉRANT QUE le comité des finances a analysé tous les comptes d'octobre 2023 lors d'une rencontre distincte à cette fin et que le tout est à la satisfaction des représentants dudit comité;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'accepter les comptes du mois d'octobre 2023, et d'entériner les comptes préautorisés et/ou contractuels;

96-11-2023

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Martial Gauthier, appuyé et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil d'administration approuve et entérine le paiement des salaires, des comptes de dépenses, des achats ainsi que les comptes contractuels et/ou préautorisés du mois d'octobre 2023 pour un montant 125 679.72 \$. Le tout, tel qu'il apparaît sur les listes préparées en détail et déposées à chacun des membres du conseil d'administration de la susdite Régie Intermunicipale, après avoir été soigneusement vérifiées par le comité des finances.

2.6) États financiers au 31 octobre 2023

La secrétaire-trésorière présente les états financiers au 31 octobre 2023

3.- Sécurité Incendie

3.1) Statistiques du service incendie

M. Piquette présente les statistiques du service incendie pour la période de janvier à octobre 2023. Il mentionne que nous avons eu 73 interventions en 2023 comparativement à 53 interventions pour la même période en 2022.

4.- Sécurité civile

5.- Administration

6.- Urbanisme et environnement

6.1)

7.- Assainissement des eaux usées et Exploitation du système d'approvisionnement et de distribution de l'eau potable

7.1) Vêtement SST

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 51 de la Loi sur la santé et sécurité au travail, l'employeur doit prendre les mesures nécessaires pour protéger la santé et assurer la sécurité et l'intégrité physique du travailleur;

CONSIDÉRANT QUE l'article 15.5 du contrat de travail des employés de la *Division – Exploitation du système d'approvisionnement et de distribution de l'Eau potable* et de la *Division – Assainissement des eaux usées* mentionne que les vêtements d'hiver sont fournis et remplacé par l'employeur;

CONSIDÉRANT QUE le budget est épuisé dans les équipements de santé et sécurité au travail dans ces deux *Divisions*;

98-11-2023

Il est proposé par M. Jean Morency et appuyé et résolu à l'unanimité des membres présents,

QUE le conseil autorise M. Jerry Piquette, directeur général p.i., à acquérir l'équipement nécessaire, pour la saison hivernale, pour les trois (3) technicien(ne)s en traitement des eaux potables et usées;

QUE le coût supplémentaire soit facturé aux municipalités participantes pour la *Division – Exploitation du système d'approvisionnement et de distribution de l'Eau potable et de la Division – Assainissement des eaux usées*;

7.2) Outils de levage

Le sujet est reporté en 2024

7.3) Achats regroupés – Sulfate ferreux

CONSIDÉRANT QUE les municipalités de Girardville, Normandin et St-Thomas-Didyme ont un besoin d'approvisionnement de sulfate ferreux pour l'année 2023;

99-11-2023

Il est proposé par M. Martial Gauthier, appuyé et résolu à l'unanimité des membres présents :

D'autoriser le paiement d'achat regroupé de 13 775.78 litres de sulfate ferrique pour les municipalités de Girardville, St-Thomas-Didyme et la Ville de Normandin au montant de 12 414.40 \$ taxes incluses.

D'autoriser la facturation du sulfate ferreux selon les quantités livrées à chacune des stations d'assainissement des eaux usées des municipalités participantes.

8.- Sécurité et Bien-être du milieu de vie

9.- Affaires nouvelles

9.1)

10.- Correspondance

10.1) Ville de Normandin – Réservation d'un lot projeté pour l'implantation de la caserne

La correspondance est déposée aux archives.

10.2) Avis de réclamation – Dossier #232574-30

La correspondance est déposée aux archives.

10.3) Avis de réclamation – Dossier #232573-40

La correspondance est déposée aux archives.

10.4) Ministère de la Culture et des Communications – confirmation de la démarche archéologique dans le cadre de la caserne de Normandin

La correspondance est déposée aux archives.

12.- Période de question

Aucune question

13.- Prochaine séance

La prochaine assemblée est le 21 décembre 2023 à 19h00 à l'Hôtel de ville de Normandin.

13.- Levée de l'assemblée régulière

100-11-2023

Il est proposé par M. Vincent Beckert, appuyé et résolu à l'unanimité des membres présents que l'assemblée soit close à 19h15.

Nadia Genest
Secrétaire-trésorière

Sylvie Coulombe
Présidente

Je, Sylvie Coulombe, présidente, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature, par moi, de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Sylvie Coulombe
Présidente